

Éditorial

Retraites: le pari du compromis dynamique

Lise Bailat

Correspondante
parlementaire



Ce qui s'est passé ce mardi à Berne est intéressant à plus d'un titre. Après l'échec dans les urnes de deux projets successifs de réforme des rentes du deuxième pilier, les syndicats, dont l'USS désormais présidée par Pierre-Yves Maillard, et le patronat étaient mis au défi de proposer une nouvelle solution. La voici sur la table. Ou plutôt, les voici. Car les organisations économiques sont divisées: l'Union suisse des arts et métiers fait bande à part et propose son propre projet.

«On pourrait même qualifier la solution de compromis dynamique à la vaudoise»

Cela étant, la solution majoritaire dit le chemin que chacun a parcouru. Avec un peu de malice, on pourrait même la qualifier de compromis dynamique à la vaudoise. Les rentes LPP vont diminuer, évolution de l'espérance de vie et des rendements oblige. Le patronat a obtenu raison. En contrepartie - c'est la grande nouveauté - le projet prévoit des suppléments de rente, financés de manière solidaire, pour compenser les pertes des futurs retraités. Autrement dit, le deuxième pilier deviendrait une assurance qui redistribue, alors qu'aujourd'hui chacun y cotise pour soi, avec son employeur. Les syndicats ont gagné une manche.

Ce changement de paradigme empourpre l'USAM et déplaît aux partis de droite. Dans la législation actuelle, on donnerait peu de chances à ce projet. Mais les syndicats et l'Union patronale suisse ont fait un pari. La réforme du 2^e pilier ne sera empoignée que par le prochain parlement fédéral, issu des élections d'octobre, dont les observateurs attendent une capacité de compromis plus importante. Ils ont sans doute aussi noté qu'en politique comme avec ses enfants, lorsqu'on tire le sparadrap d'un coup sec, il faut toujours prévoir un moyen immédiat de faire oublier la douleur. Aucune baisse des rentes ne saura trouver une majorité sans mesures de compensation. Ils savent aussi que le plan doit rester supportable financièrement. L'Union patronale lui offre à ce titre une caution que la droite et l'USAM auront de la peine à faire oublier. L'avenir des retraites figure parmi les principaux soucis des Suisses. C'est aussi le pari que le niveau d'urgence soit atteint, ce fameux stade où le nécessaire prend le pas sur le souhaitable. **Page 13**

L'image du jour Manifestation catalane devant le Parlement européen à Strasbourg



EPA/PATRICK SEEGER

Réflexions

Vrais employeurs contre faux indépendants

L'invité

Jean Tschoopp
Député, candidat PS
au Conseil national



Imaginez-vous chauffeur. Vos tarifs et trajets vous sont imposés. Vos passagers notent vos prestations. Sans que vous y ayez accès, de mauvaises évaluations ou/et plaintes vous privent de tout accès à l'application qui est votre outil de travail, vous laissant sans emploi du jour au lendemain. Malgré cette dépendance, on vous refuse le statut de salarié en vous considérant comme un indépendant.

Cette impasse est celle des chauffeurs Uber. L'économie «de plateforme», présentée comme la simple mise en relation d'un «indépendant» et de son «client» est souvent une illusion. En refusant tout statut d'employeur, Uber transfère ses charges (assurances, véhicule) sur les chauffeurs.

Confrontée à l'agilité d'Uber à contourner les règles, la majorité de droite du Grand Conseil a pourtant fermé la porte à toute demande de contrôle portée par le Parti socialiste et la gauche dans la nouvelle loi vaudoise sur les taxis/«véhicules de tourisme avec chauffeur» (VTC). Si le monde du travail régresse vers une négation du statut d'employeur au détriment de faux indépendants, nous échouons dans notre action contre la précarité.

La condamnation d'Uber par la Suva, puis, ce printemps, par le Tribunal de prud'hommes de Lausanne, n'a pas remis en cause son entêtement à fuir ses responsabilités, contestant la compétence de nos autorités et l'application de notre droit (à tel point qu'un ministre genevois a comparé cette attitude à celle «d'invasions barbares»). Si les autorités

de recours confirment ces condamnations, les chauffeurs pourront réclamer leurs cotisations AVS sur toutes les courses effectuées jusqu'à cinq ans en arrière.

Mon activité de juriste à Unia me montre que l'approche d'Uber déteint sur des travailleurs de secteurs tout aussi exposés: livraison à domicile, ménage, économie domestique, plomberie. Ce contexte doit renforcer notre détermination à combattre les tentatives déjà bien avancées de conseillers nationaux PLR pour la création d'un statut de «travailleur de plateforme», affaiblissant la protection des employés. Il y va de la protection des droits des travailleurs, mais aussi du combat contre la concurrence déloyale.

«L'économie «de plateforme» est souvent une illusion»

Être employeur, c'est assumer un risque économique et des responsabilités. Les entrepreneurs qui respectent les règles ne doivent pas être pénalisés. En 2018, l'Entraide protestante suisse (EPEP) annonce 5020 employés domestiques vaudois bénéficiant d'une couverture sociale via Chèques emploi, un nombre jamais atteint auparavant. De nouveaux efforts sont nécessaires pour sortir plusieurs autres travailleuses et travailleurs de l'ombre, ainsi que pour nos retraités.

La technologie génère de nouveaux emplois dans l'économie numérique et il faut s'en réjouir. Mais elle ne doit pas servir de prétexte pour créer un statut de faux indépendant ou de travailleur de seconde zone. Dans notre combat sans relâche contre la précarité, nous sommes à leurs côtés.

En matière d'éducation, comparaison n'est pas raison

L'invité

Jean-Louis Chancerel
Professeur honoraire
à la HEP Vaud



Évaluer les restaurants, les hôpitaux ainsi que les systèmes éducatifs est à la mode. Dans le cas de la Suisse, il s'agit de comparer les cantons puisque chacun a son histoire propre et son système. En 2016, une enquête diligentée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique a réalisé un travail d'évaluation et de comparaison par un recueil d'informations sur les compétences des écoliers suisses. Les résultats ont vite été relayés dans les médias («24 heures» du 25 mai 2019). Ils suscitent cependant un certain nombre de remarques.

En premier lieu, cette étude reproduit, avec quelques aménagements, la démarche de l'OCDE avec PISA (Program for International Student Assessment). Les mêmes critiques en direction de ce type d'approche peuvent être faites à ce travail: en effet, les objets mesurés, les compétences des élèves dans des disciplines scolaires, sont relatifs et prennent relativement peu en compte l'utilité des acquisitions des élèves et surtout la mise en sens par ces derniers; on fait comme si tous les systèmes éducatifs cantonaux avaient la même histoire et le même rapport à leur contexte culturel, social et économique; les outils (évaluation à partir d'items restreints où l'on contrôle des performances) laissent de côté le trajet de chaque élève - central en pédagogie; le traitement des données recueillies aboutit à des classements alors que la mesure des performances des élèves est peu stable et de ce fait peu fiable. Nous pourrions continuer les critiques à ce

type d'évaluation des systèmes. Un observatoire des systèmes éducatifs cantonaux donnerait à l'évidence des résultats qualitatifs et quantitatifs plus fiables et moins centrés sur des classements aléatoires.

En second lieu se pose le problème de l'utilisation des résultats et de la construction des représentations par les citoyens. Ces travaux peuvent donner des certitudes sur des aspects qui sont très relatifs. On se trouve devant des informations très techniques dont on ne peut que difficilement apprécier la validité et, de ce fait, la véracité. On est devant des informations relatives tout aussi problématiques que des fausses informations car on n'indique pas les limites de validité et donc les limites des interprétations.

«On fait comme si tous les systèmes éducatifs cantonaux avaient la même histoire»

Au niveau des Départements de l'Instruction publique, les résultats sont difficilement interprétables et de ce fait posent le problème du rôle de ces informations dans les décisions politiques; on en reste à des modifications dans la gouvernance et la gestion; elles déstabilisent les systèmes qui ont nécessairement besoin de stabilité.

La régulation des systèmes éducatifs est très délicate et se situe à moyen et long terme. Leur régulation ne peut pas s'appuyer sans prise de risque sur ce type d'enquête. Chaque système se développe par une réflexion sur lui-même et non pas sur des comparaisons et des modèles extérieurs.